



Direction
Territoriale
Centre
Bourgogne

Compte rendu du CSAL du 16 novembre 2023

Présents :

Administration : Lucile LEVEQUE, Karine SIMONNOT, Régine GIRET

Secrétariat : Sandrine VIDELIER

CFDT : Laurent BOURGOIN, Didier MANTELET, Patrick BLANC, Christian LAFOLLY, Didier ROUAU

CGT : Franck SENE, Pascal JUDEE, Gilles GRIS, Jonathan BOULEAU

FO : Laetitia LEJEUNE, Jean-Baptiste CARPENTIER

Solidaires : Lionel VERY, Daniel SOUTY

Le CSA débute à 9H30.

Après lecture des déclarations liminaires CFDT/CGT/FO/FSE.

La CFDT et deux autres OS demandent la modification de l'ordre du jour pour le Point 4.

Réorganisation UTI SL en point d'information.

La CFDT et deux autres OS demandent la modification de l'ordre du jour pour le point 6.

Réorganisation de l'astreinte en point d'information.

La directrice Adjointe répond aux déclarations :

Le siège VNF en réponse, les informe que le passage en commission Locale Sécurité, Santé et Conditions de Travail (CLSSCT) de ces points n'est pas obligatoire.

La DA nous informe que pour donner suite à notre observation concernant le barrage de Barbey (voir déclaration CFDT), les barrages manuels de l'Yonne sont en cours de modernisation.

La CFDT informe que celui-ci ne fait pas partie des barrages manuels, le sujet sera abordé au moment du point du jour.

Une suspension de séance est demandée par l'administration afin de statuer sur les demandes des OS afin de modifier l'ordre du jour.

Refus de l'administration pour le point 4 (*réorganisation de la maintenance UTI Saône Loire*) des primes de restructuration sont liées et sont en jeu pour les agents.

Plusieurs interventions dont la CFDT qui rappelle les modalités de demandes de passage en avis au CLSSCT sur le point 6 que sur le point 4.

Nouvelle demande de suspension à la demande des OS.

Proposition des OS par l'intermédiaire du secrétaire de la CLSSCT :

Visite du site de MOLINET par les membres de la commission, avant un passage en CLSSCT et CSAL pour avis du point 4.

Présentation de l'astreinte en CLSSCT et CSAL pour avis du point 6.

Nouvelle suspension à la demande de l'administration.

Retour avec la présence du Directeur Olivier FAURIEL.

Il nous explique, après échange avec le siège, qu'il ne peut pas passer le point 4 en CLSSCT car c'est une réorganisation et non un simple déménagement ce qui entraînerait une absence de prime de restructuration pour les agents.

Note : il est surprenant de prendre comme prétexte le retour du siège, connaissant les conditions de tenue des instances du siège... (actuellement boycott des instances, voire Les Eq'Eaux CFDT)

Après échange, proposition d'une visite du site et compte rendu de la commission exposée au CSAL. Passage pour avis en au CSAL en début d'année.

Point 6, refus de passer en CLSSCT, mais proposition de faire venir des experts pour échanger en termes de sécurité.

Le DT indique que la DTCB va ouvrir le dossier gestion de crise pour le différencier de l'astreinte.

La CFDT expose son désaccord avec le DT et la DTA sur les fonctionnements des instances.

Conclusion

Point 4

Le secrétaire de la commission doit organiser la visite et établira le compte-rendu. Le point passera en CSAL en début d'année. Pour le CSAL du jour, présentation pour information.

Point 6

Passage pour avis le même jour que le point 4 avec présence d'expert de la CLSSCT pour échanger en termes de sécurité.

Le DT indique que la DTCB va ouvrir le dossier gestion de crise pour la différencier de l'astreinte. Pour le CSAL du jour, présentation pour information.

Après les divers échanges de la direction et des OS.

La CFDT se félicite de la prise de conscience, ce jour, des doléances de l'ensemble des représentants, mais regrette les divergences sur les tenues et les modalités des instances représentatives, notamment les attributions de la commission (CLSSCT).

La CFDT est en désaccord avec le directeur sur les modalités de passage en instance.

La CFDT réitère la demande d'information de la partie Santé Sécurité du point 6 en commission avant le passage en CSAL.

La CFDT sera attentive à ce que les représentants en CSAL demandent au cas par cas, un avis circonstancié à la commission pour les sujets qui présenteront un impact pour la santé et la sécurité des personnels.

Exemple du siège : Voir échos CFDT.

Déroulement du CSA à partir de 11H.

1 - Désignation du secrétaire adjoint. Solidaires (Lionel VERY)

2 - Tableau de suivi des décisions (*ce point sera vu lors du prochain CSAL prévu le mardi 28 novembre faute de temps*)

POUR AVIS :*sauf point 4 et 6*

3 -Appprobation du procès-verbal DU CSAL DU 3 octobre 2023

Vote : Pour unanimité des OS sous réserve de diverses remarques)

4 - Réorganisation de la maintenance à l'UTI Saône Loire : Sébastien PONCET.

Le but est de s'inscrire dans la cible de modernisation COP en regroupant les sites isolés peu efficents.

5 - Nouvelle organisation de l'UO de Dijon de la DIMOA : Olivier VERMOREL / Eléonore ROUSSEAU.

Cette nouvelle organisation découle de la fusion des UO de Lyon et Dijon. Les postes des agents partants de Lyon seront désormais publiés à Dijon.

Sur les 5 agents de Lyon actuellement, deux seront en retraites fin 2024 et deux autres dans les deux à trois ans à venir.

La CFDT pose la question lors des départs des 4 agents, le dernier poste restera-t-il à Lyon ? La réponse est OUI.

Votes : **Abstention** : CGT, FO, Solidaires **Contre** : CFDT

6 - Organisation astreinte 2024 : Christelle BERNES CABANE / Carole DEVALLEZ

Présentation des documents.

Pour la CFDT

L'astreinte n'est pas un mode d'organisation et ne doit se substituer aux problèmes organisationnels.

Le dossier n'est pas abouti, il faut revoir beaucoup de points.

La CFDT interroge sur la demande faite lors de groupe de travail, de revoir les compétences au niveau des mainteneurs spécialisés

Cela a été réalisé nous informe l'administration.

LA CFDT indique que cela est faux.

La CFDT demande également de retrouver dans quelle instance le chiffre de 7 agents d'astreinte a été voté.

7 - Fermeture des bureaux, sobriété énergétique : Thierry FERROUX

Fermeture des bureaux recourant au télétravail du vendredi 22 décembre au soir au mardi 02 janvier au matin.

Cela devrait permettre un tiers d'économie en décembre sur les sites ci-dessous

Odyc'B, Nevers, SEMEH, Auxerre "MALADIERE", Sens BAG

Pour les cas particuliers : qui ne feraient pas de télétravail ou n'ayant pas de congés, l'administration a prévu une alternative CEMI Ouche à Longvic pour Dijon, CEMI Decize (Verville) pour Nevers, UTI Saône/Loire Chalon pour SEMEH, Site de la Chainette pour MALADIERE, Atelier St Martin pour BAG.

Votes : **POUR** : FO **Abstention** : CFDT **CONTRE** : CGT et SOLIDAIRE.

8 - Jour de fermeture collective 2024 : Karine SIMONOT

Proposition de l'administration vendredi 10 mai 2024 et vendredi 16 aout 2024

Votes : **POUR** : CFDT et FO **CONTRE** : CGT et SOLIDAIRES

POUR INFORMATION

9 - Mise à jour du règlement intérieur suite à l'instruction de travail de VNF en juillet 2023

10 - Questions diverses

Ces deux points sont reportés par manque de temps au prochain CSAL du mardi 28 novembre comme le point 2.

La CFDT est là pour vous informer, vous écouter, et vous défendre